



## Les déplacements de proximité en Bretagne : la voiture reste majoritaire, mais le vélo progresse

**E**n Bretagne, en 2017, la majorité des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, un peu plus que dans l'ensemble du pays. Les modes de déplacement dits « doux », la marche et le vélo, sont caractéristiques des petites distances (5 kilomètres maximum). Ils sont plus fréquents dans les pôles urbains, où la distance à parcourir est souvent moins importante, mais sont aussi largement pratiqués par les agriculteurs, résidant à proximité immédiate de leur lieu de travail. Les employés et plus encore les cadres sont en proportion plus nombreux à utiliser le vélo. Au niveau régional, seul ce mode de transport a progressé entre 2015 et 2019.

Auteurs : Laurent Auzet, Sébastien Pons (Insee)

### Quelle que soit la distance, la voiture reste le mode de transport principal

En Bretagne, 371 000 personnes (soit 31,0 % des actifs en emploi) effectuent des déplacements de 5 kilomètres maximum pour se rendre sur leur lieu de travail (*figure 1*). Les actifs résidant dans les pôles des aires d'attraction des villes ont plus souvent des trajets ne dépassant pas cette distance.

Dans la région comme ailleurs, les déplacements courts sont principalement réalisés en voiture. Cependant, l'usage de celle-ci est plus fréquent en Bretagne (70,9 % des actifs en emploi) que dans l'ensemble de la France de province (66,7 %). Les déplacements dits doux (marche et vélo) représentent un déplacement court sur cinq, et un sur trois si la distance est inférieure ou égale à 2 kilomètres (*définitions*). Si les Bretons se déplacent en moyenne aussi souvent en vélo qu'ailleurs en province, c'est surtout le cas pour les déplacements de moins de 3 kilomètres. Les transports en commun ne représentent ainsi que 7,5 % des déplacements courts en Bretagne, contre 9,2 % en province.

### La voiture majoritaire aussi pour les déplacements courts

Quelle que soit la distance, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé (*figure 2*). Même pour des déplacements de proximité, inférieurs au kilomètre, elle assure 55,3 % des trajets. Sur les trajets de moins de 2 kilomètres, la marche est le moyen de transport le plus fréquent après la voiture. Au-delà de cette distance, ce sont les transports en commun qui occupent la deuxième place parmi les modes de transport ; en particulier, ils sont empruntés dans plus de 10,4 % des trajets de 2 à 5 kilomètres. C'est pour les trajets de 1 à 3 kilomètres que le vélo est le plus utilisé : 6 % des déplacements sont réalisés à bicyclette pour cette distance. Au-delà de 8 kilomètres, la marche comme le vélo représentent moins de 1 % des trajets. Enfin, les deux-roues motorisés (hors vélo électrique) représentent 2 % des trajets compris entre 2 et 8 kilomètres et, au-delà, un peu plus de 1 % des mobilités allant jusqu'à 18 kilomètres.

### 1 Un tiers de déplacements en transports doux pour les courtes distances

Mode de transport principal en Bretagne pour les déplacements courts entre le domicile et le lieu de travail selon la distance (en %)

Mode de déplacement	Petites distances (inférieures à 5 kilomètres) – Bretagne			Province	France
	Moins de 2 kilomètres	Entre 2 et 5 kilomètres	Ensemble		
Mode de déplacement doux	32,6	10,3	19,9	22,1	22,7
<i>dont marche</i>	27,1	5,3	14,7	16,9	17,7
<i>dont vélo</i>	5,5	5,0	5,2	5,2	5,0
Deux-roues motorisé	1,3	1,9	1,7	2,0	2,2
Voiture	62,4	77,3	70,9	66,7	60,3
Transport en commun	3,6	10,4	7,5	9,2	14,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Nombre d'actifs concernés</i>	160 165	210 962	371 127	6 400 000	8 200 000
<i>Part des actifs concernés (en %)</i>	13,4	17,6	31,0	33,7	33,3

Note : en raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré effectuer des déplacements domicile-travail ; France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSMR (distances par la route).

## Les modes doux sont plus courants en milieu urbain

Dans les communes-centre des pôles, les déplacements doux, parmi l'ensemble des déplacements domicile-travail, sont plus courants qu'ailleurs (*définitions*). La marche y est privilégiée par 10 % des actifs et le vélo par 5 %. De même, 13 % des trajets se font par les transports en commun. Toutefois, la voiture est là aussi dominante, avec 71 % des trajets.

Les couronnes des pôles regroupent 58 % des actifs bretons. Les distances sont plus importantes que dans les autres types d'espaces et 91,9 % des trajets sont réalisés en voiture. Le recours aux modes de déplacements doux y est ainsi le plus faible (3,8 % des actifs). Il en est de même pour les transports en commun encore un peu plus rares (3,2 % des trajets).

Dans les communes hors attraction des villes, les déplacements doux sont un peu plus fréquents (5,4 % des trajets). Les transports en communs y sont moins utilisés (1,1 % des déplacements), en raison notamment des distances plus élevées d'accès à ce réseau. De ce fait, comme dans les couronnes, la voiture reste le moyen de transport essentiel, avec 92,2 % des trajets domicile-travail.

Pour l'ensemble des déplacements régionaux, le vélo gagne du terrain entre 2015 (1,8 % des trajets) et 2019 (2,5 %), en particulier dans les pôles. Les autres moyens de transport sont en léger recul, y compris les transports en commun.

## Les usages diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles

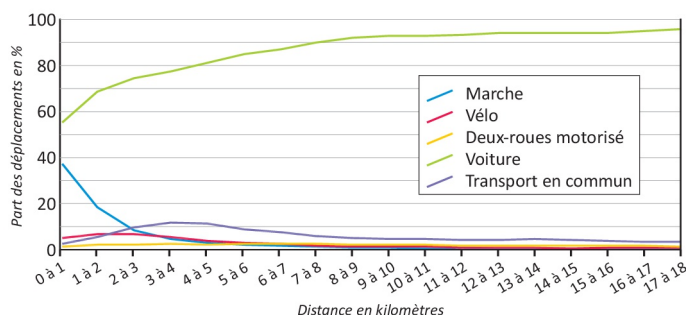
Les agriculteurs, en raison de la proximité de leur lieu de travail (65,5 % d'entre eux résident à 5 kilomètres maximum de celui-ci), sont ceux qui ont le plus recours aux déplacements doux, en particulier la marche (*figure 3*). Les cadres et les employés, résidant souvent en milieu urbain à proximité de leur lieu de travail (respectivement 30 % et 35 % à 5 kilomètres ou moins), ont des pratiques proches, avec une forte utilisation des transports en commun et des déplacements doux. La marche est ainsi pratiquée par 17,7 % des employés et 15,1 % des cadres. Ces derniers sont, en proportion, les plus nombreux à utiliser le vélo, devant les actifs exerçant une profession intermédiaire. Ceux-ci, comme les ouvriers, sont les plus éloignés en moyenne de leur lieu de travail : seuls respectivement 26,2 % et 25,7 % d'entre eux ont un trajet n'excédant pas 5 kilomètres. Les actifs des professions intermédiaires sont un peu plus enclins à privilégier les déplacements doux, lorsque c'est possible, alors que les ouvriers

sont plus souvent adeptes du deux-roues motorisé.

Enfin, les artisans et commerçants, dont le véhicule constitue souvent un outil de travail, se déplacent plus souvent en voiture. ■

## 2 L'usage de la voiture pour aller travailler domine largement

Répartition des actifs en emploi selon le mode de déplacement principal et la distance domicile-travail

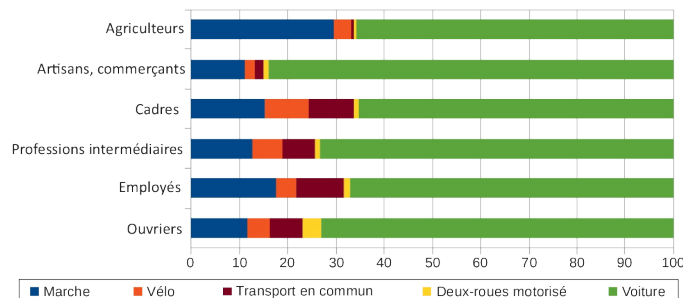


Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré effectuer des déplacements domicile-travail.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSMR (distances par la route).

## 3 Les agriculteurs vont plus fréquemment travailler à pied, les cadres en vélo

Répartition des actifs parcourant au plus 5 kilomètres selon le mode de déplacement et la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Lecture : 33,4 % des agriculteurs parcourant des petites distances domicile-travail ont recours à des modes de transport doux.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi ou en apprentissage et ayant déclaré effectuer des déplacements domicile-travail inférieurs ou égaux à 5 km.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSMR (distances par la route).

## Sources, méthodologie et définitions

Les résultats sont issus de l'exploitation complémentaire du **recensement de population de 2017**, ainsi que des **enquêtes annuelles de recensement (EAR) 2015 et 2019**. Le champ de l'étude est constitué des actifs en emploi ou en apprentissage, âgés de 15 ans ou plus, hors personnes ayant déclaré ne pas se déplacer à la question sur les modes de transport ou ayant une distance domicile-travail nulle ou supérieure à 150 kilomètres.

Les personnes recensées déclarent le **mode de transport principal** pour se rendre au travail, parmi les modalités suivantes : « pas de déplacement », « marche (ou rollers, patinette) », « vélo (y.c. à assistance électrique) », « deux-roues motorisé », « voiture, camion ou fourgonnette », « transports en commun ».

Les **déplacements « doux »** désignent tous les modes de transport sans moteur thermique, ne générant pas de gaz à effet de serre. Sont donc considérés comme tels la marche, le vélo et la trottinette avec ou sans assistance électrique.

Le **distancier Metric-OSMR** de l'Insee fournit, pour la première fois, les distances routières entre le lieu de résidence et le lieu de travail. La précision s'en trouve améliorée, notamment à l'intérieur des grandes communes. En effet, les adresses des lieux de résidence et de travail ont été géolocalisées.

Le **zonage en aires d'attraction des villes 2020** définit l'aire d'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes. Cette influence est mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Une aire est constituée d'un **pôle**, dont la **commune-centre** est la commune la plus peuplée, et de sa **couronne** (plus d'informations sur [insee.fr](http://insee.fr)).

### Insee Bretagne

35, place du Colombier  
CS 94439  
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :  
Éric Lesage

Rédactrice en chef :  
Marion Julien-Levantidis

Maquettiste :  
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013  
© Insee 2021

## Pour en savoir plus

- « La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances », Chantal Brutel, Jeanne Pages (Insee) – Dans : *Insee Première*, n° 1835 (2021, janv.)
- « En Bretagne, 87 % des habitants résident dans une des 45 aires d'attraction des villes », Nicolas Birot, Jean-Marc Lardoux (Insee) – Dans : *Insee Flash Bretagne*, n° 64 (2020, oct.)
- « Aller travailler en vélo : un usage mineur et essentiellement urbain, en Bretagne comme ailleurs », Laurent Auzet, Sébastien Pons (Insee) – Dans : *Insee Flash Bretagne*, n° 28 (2017, janv.)

